Ontario Energy Board	Commission de l'énergie de l'Ontario	
		NT THERPT
		Ontario

# Avis de requête et avis d'audience écrite concernant la demande de permis de production d'électricité d'UMH Energy Partnership EB-2009-0291

UMH Energy Partnership (« UMH ») a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin d'obtenir un permis de production d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de produire de l'électricité en Ontario.

La requête porte sur les trois installations de production hydroélectrique suivantes:

- 1. La centrale Hound Chute, d'une puissance installée de 9,5 mW, qui est située dans le canton de Latchford et le district de Timiskaming, en Ontario.
- 2. La centrale Sandy Falls, d'une puissance installée de 5,5 mW, qui est située dans la ville de Timmins, en Ontario.
- 3. La centrale Lower Sturgeon, d'une puissance installée de 14 mW, qui est située dans le canton de Mahaffy, en Ontario.

Les installations mentionnées plus haut sont actuellement inactives et figurent sur le permis de production d'électricité d'Ontario Power Generation (« OPG ») (EG-2003-0104). Un plan de redéploiement est prévu pour ces installations, lesquelles entreront en service d'ici le 4<sup>e</sup> trimestre de 2010. OPG a déposé une requête connexe visant à obtenir la modification d'un permis (EB-2009-0319) afin de retirer de son permis les installations visées si la Commission approuve la requête de permis d'UMH.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la Commission à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. L'employé n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

## Comment participer à l'audience

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à une audience écrite de cette requête, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Toutes les observations qui visent à s'opposer à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant d'ici le 10 septembre 2009.

Si vous désirez participer à une audience écrite, vous devez faire parvenir trois copies papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard le 14 septembre 2009. Si le requérant entend répondre aux observations écrites, il doit déposer sa réponse à la Commission, et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard le 21 septembre 2009.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier EB-2009-0291, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Les renseignements concernant la requête peuvent être consultés au bureau de la Commission à l'adresse cidessous ou en communiquant avec le requérant. Les coordonnées du requérant sont également disponibles ci-dessous.

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

## **IMPORTANT**

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

## **Adresses**

### La Commission

Commission de l'énergie de l'Ontario C.P. 2319 2300, rue Yonge, 27<sup>e</sup> étage Toronto (Ontario) M4P 1E4 À l'attention de la secrétaire de la Commission

Tél.: 1 877 632-2727 (sans frais)

Téléc.: 416 440-7656

Courriel: Boardsec@oeb.gov.on.ca

FAIT à Toronto le 31 août 2009.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli Secrétaire de la Commission

# Le requérant

UMH Energy Partnership 700, avenue University Toronto (Ontario) M5G 1X6 À l'attention de : Colin Anderson

Tél.: 416 592-3326 Téléc.: 416 592-8519

Courriel: colin.anderson@opg.com